



G I P E - U N A A P E LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS

ASSOCIATION LOI 1901 D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOCALE ET SANS ÉTIQUETTE

AFFILIÉE À L'UNION NATIONALE AUTONOME DE PARENTS D'ELÈVES

REUNION D'INFORMATION PARENTS D'ELEVES

Vendredi 21 septembre 2018 à 19h15

Préau de l'école Pierre Brossolette

5 allée Pierre Brossolette, Les Pavillons-sous-Bois

Chers parents,

Vous souhaitez être mieux informés de la vie quotidienne de votre enfant lorsqu'il est dans son établissement scolaire ?

Vous souhaitez bénéficier de la force d'une association en place depuis plus de 20 ans ?

Vous avez des questions ou vous simplement envie d'échanger avec d'autres parents ?

Venez nous rencontrer !

Ensemble, contribuons à l'avenir de nos enfants



G I P E

GROUPE INDÉPENDANT DE PARENTS D'ELÈVES À PAVILLONS-SOUS-BOIS

GROUPEMENT N°9612253 - PRÉFECTURE DE BOBIGNY - SEPTEMBRE 1996

ASSOCIATION LOI 1901 D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AFFILIÉE À L'UNION NATIONALE AUTONOME DE PARENTS D'ELÈVES

85 ALLÉE PIERRE BROSSOLETTE - 06 84 80 40 42 - GIPELPSB.FR - CONTACT@GIPELPSB.FR



G I P E - U N A A P E LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS

ASSOCIATION LOI 1901 D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOCALE ET SANS ÉTIQUETTE

AFFILIÉE À L'UNION NATIONALE AUTONOME DE PARENTS D'ELÈVES

REUNION D'INFORMATION PARENTS D'ELEVES

Vendredi 21 septembre 2018 à 19h15

Préau de l'école Pierre Brossolette

5 allée Pierre Brossolette, Les Pavillons-sous-Bois

Chers parents,

Vous souhaitez être mieux informés de la vie quotidienne de votre enfant lorsqu'il est dans son établissement scolaire ?

Vous souhaitez bénéficier de la force d'une association en place depuis plus de 20 ans ?

Vous avez des questions ou vous simplement envie d'échanger avec d'autres parents ?

Venez nous rencontrer !

Ensemble, contribuons à l'avenir de nos enfants



G I P E

GROUPE INDÉPENDANT DE PARENTS D'ELÈVES À PAVILLONS-SOUS-BOIS

GROUPEMENT N°9612253 - PRÉFECTURE DE BOBIGNY - SEPTEMBRE 1996

ASSOCIATION LOI 1901 D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AFFILIÉE À L'UNION NATIONALE AUTONOME DE PARENTS D'ELÈVES

85 ALLÉE PIERRE BROSSOLETTE - 06 84 80 40 42 - GIPELPSB.FR - CONTACT@GIPELPSB.FR

Être Représentant des Parents d'élèves au collège, Pourquoi ?



Pour siéger aux Conseils de Classe

Il y en a un par trimestre pour chacune des 20 classes.

Au delà du suivi des classes durant l'année, les représentants de parents d'élèves font un compte rendu de chaque conseil qui sera ensuite diffusé via le site internet du collège pour tous les Parents du Collège.



Pour participer activement à la vie du collège

Les représentants élus des parents d'élèves participent aux conseils d'administration qui se réunissent sur convocation du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Il faut aussi être présent aux Commissions permanentes, Comité Hygiène et sécurité, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et Bilans de période.



Pour accompagner les parents

qui en expriment le besoin dans leurs échanges avec la communauté éducative.

Nous sommes à leurs côtés lorsqu'un enfant doit passer en conseil de discipline et nous jouons un rôle de médiateur.



Pour soutenir les démarches

des acteurs locaux (parents, enseignants, personnels périscolaires...) au niveau des collectivités territoriales (Mairie, DSDEN, Inspection...) quand c'est nécessaire.

Être représentant des parents d'élèves, ce n'est pas une contrainte, c'est être **parent dans le collège**.

Être Représentant des Parents d'élèves au collège, Pourquoi ?



Pour siéger aux Conseils de Classe

Il y en a un par trimestre pour chacune des 20 classes.

Au delà du suivi des classes durant l'année, les représentants de parents d'élèves font un compte rendu de chaque conseil qui sera ensuite diffusé via le site internet du collège pour tous les Parents du Collège.



Pour participer activement à la vie du collège

Les représentants élus des parents d'élèves participent aux conseils d'administration qui se réunissent sur convocation du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Il faut aussi être présent aux Commissions permanentes, Comité Hygiène et sécurité, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et Bilans de période.



Pour accompagner les parents

qui en expriment le besoin dans leurs échanges avec la communauté éducative.

Nous sommes à leurs côtés lorsqu'un enfant doit passer en conseil de discipline et nous jouons un rôle de médiateur.



Pour soutenir les démarches

des acteurs locaux (parents, enseignants, personnels périscolaires...) au niveau des collectivités territoriales (Mairie, DSDEN, Inspection...) quand c'est nécessaire.

Être représentant des parents d'élèves, ce n'est pas une contrainte, c'est être **parent dans le collège**.